

## AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

# AVIS AUX NÉO-ÉCOSSAIS QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉS PAR LA TEMPÊTE POST-TROPICALE NOËL

Les vents forts et la pluie des 3 et 4 novembre 2007 ont peut-être causé des dommages à votre maison ou à votre petite entreprise.

Si vous avez subi des pertes non assurées, que ce soit pour votre maison ou pour votre petite entreprise, vous pouvez être admissible à présenter une demande d'aide financière en vertu de la politique d'aide financière en cas de catastrophe de la Nouvelle-Écosse.

Les formulaires de demande et les guides sont disponibles au centre Accès Nouvelle-Écosse ou au Bureau des véhicules automobiles de votre région ou en ligne à l'adresse [www.gov.ns.ca/emo](http://www.gov.ns.ca/emo).

**Les demandes doivent être soumises d'ici le 31 mars 2008.**

Pour plus d'information, composez le 1-800-670-4357  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

